

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 JUIN 2025

## Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 05/05/2025	
01-110625	<p><b>PARTICIPATION A LA REALISATION D'UNE CLOTURE MITOYENNE - NOUVELLE SITUATION DE VIS-A-VIS EXTRAORDINAIRE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE la réalisation d'une clôture mitoyenne sur un linéaire total de 26 mètres linéaires, en réponse à une situation de vis-à-vis extraordinaire générée par l'aménagement communal ;</li> <li>- APPROUVE le principe selon lequel la commune réglera directement à l'entreprise chargée des travaux la part correspondant à la moitié du linéaire commun avec le domaine public, pour un montant de 1 875,10 € TTC ;</li> <li>- PRÉCISE que cette participation est exceptionnelle, unique et ne pourra donner lieu à aucun financement ultérieur par la commune pour des travaux de réparation, d'entretien ou de remplacement de ladite clôture.</li> </ul>	Favorable - Unanimité
02-110625	<p><b>OPERATION MIXTE - MODIFICATION DES CONDITIONS DE CESSION DU REZ-DE-CHAUSSEE AU PHARMACIEN</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE la modification des modalités de cession initialement prévues sous forme de VEFA, en faveur d'une vente du bien achevé (en brut de béton) au moment de sa livraison au pharmacien,</li> <li>- CONFIRME que le prix de vente reste fixé à 410 667 € HT (471 001 € TTC), correspondant au coût réel de revient,</li> <li>- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques sur la valeur vénale du bien concerné,</li> <li>- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document ou contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, y compris l'acte de vente définitif.</li> </ul>	Favorable - Unanimité
03-110625	<p><b>PRESBYTERE - PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUITE AU DEPART DE L'ACTUELLE LOCATAIRE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPROUVE la proposition de Monsieur le maire,</li> <li>- DÉCIDE de ne pas louer le logement concerné jusqu'à nouvel examen prévu début 2026,</li> <li>- AUTORISE Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services compétents, notamment les Bâtiments de France, pour accompagner cette réflexion.</li> </ul>	Favorable - Unanimité

04-110625	<p><b>PROGRAMME DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2025 - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE l'avant-projet détaillé du programme de rénovation de l'éclairage public 2025 tel que présenté ci-dessus.</b></li> <li>- <b>DÉCIDE de verser au SIEML une participation communale de 17 563,90 € HT, correspondant à 65% du coût des travaux, selon les modalités suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Montant total de l'opération : 27 021,39 € HT</li> <li>o Taux de participation communale : 65%</li> <li>o Montant de participation à verser : 17 563,90 € HT</li> </ul> </li> <li>- <b>DIT que les modalités de versement seront conformes au règlement financier du SIEML en vigueur. Conformément à l'article II.2.9 dudit règlement, les subventions perçues par le SIEML, notamment au titre du Fonds vert, seront reversées à la commune au prorata du montant des chantiers réalisés.</b></li> <li>- <b>CHARGE Monsieur le maire, le comptable de la commune et le Président du SIEML, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
05-110625	<p><b>PRINCIPES DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN AGGLOMERATION</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE les grands principes d'aménagement et de circulation en agglomération tels qu'exposés ci-dessus,</b></li> <li>- <b>DECIDE que ces principes guideront les futurs projets d'aménagements de voirie sur l'ensemble du territoire communal,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à prendre, à l'issue de chaque opération d'aménagement, tous les arrêtés de police nécessaires à leur mise en œuvre effective, incluant notamment les limitations de vitesse, la signalisation et les conditions de circulation.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
06-110625	<p><b>PROGRAMME VOIRIE 2025 - ATTRIBUTION DU MARCHE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE d'attribuer le marché, ci-dessus, à l'entreprise EUROVIA Atlantique proposée par la commission municipale « Urbanisme et Travaux » pour un montant total de 146 425,90 € HT,</b></li> <li>- <b>CHARGE Monsieur le maire de signer toutes les pièces du marché,</b></li> <li>- <b>PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, en section d'investissement, à l'article 2315 du programme 318.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
07-110625	<p><b>LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour le lotissement communal « La Surchère 2 »,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises selon les modalités exposées ci-dessus,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.</b></li> </ul>	Favorable-Unanimité

	<b>LOTISSEMENT SURCHERE 2 - CONSULTATION POUR MISSIONS GIEP ET ALTIMETRIE</b>	
08-110625	<p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le Maire à consulter deux ou trois bureaux d'études pour obtenir des devis concernant une mission comprenant :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <i>Une étude de gestion des eaux pluviales à la parcelle (GIEP) nécessaire à l'obtention du visa hydraulique exigé par Cholet Agglomération ;</i></li> <li>o <i>Une analyse altimétrique indépendante validant la conformité du projet de construction avec les prescriptions altimétriques du permis d'aménager.</i></li> </ul> </li> <li>- <b>PRÉVOIT la réalisation de 40 études, soit une par lot individuel à céder dans le cadre du lotissement La Surchère 2, à la charge initiale de la commune. Le coût total de ces études sera intégré au prix de revient de l'opération d'aménagement, et ainsi pris en compte dans le calcul du prix de cession des lots.</b></li> <li>- <b>DIT que les résultats de la consultation seront présentés en séance au Conseil municipal du 4 juillet 2025, en vue de la désignation du bureau d'études retenu.</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
09-110625	<b>CONVENTION DE GESTION PARTAGEE D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET POUR LES BIBLIOTHEQUES</b> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE la convention de gestion partagée relative à la coordination de l'emploi de Mme Geraldine LISKA, conjointe entre les communes de La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois et La Romagne ;</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent ;</b></li> <li>- <b>PRÉCISE que la présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, avec possibilité de dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues ;</b></li> <li>- <b>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal aux chapitres correspondants.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité
10-110625	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX AU CSI POUR L'ORGANISATION D'UNE GARDERIE SOLIDAIRE</b> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE la mise à disposition gratuite, une fois tous les deux mois (hors juillet-août), le vendredi soir de 18h30 à 23h30, des locaux de la Maison de l'Enfance de La Séguinière au profit du Centre Socioculturel Ocsigène dans le cadre de l'expérimentation de la garderie solidaire ;</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette mise à disposition.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité

11-110625	<p><b>TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE - MAJORATION POUR REPAS NON RESERVE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DÉCIDE qu'à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, tout repas pris au restaurant scolaire sans réservation préalable fera l'objet d'une majoration de 1,50 € par repas, en sus du tarif applicable selon la tranche tarifaire de la famille,</i></li> <li>- <i>PRÉCISE que cette majoration vise à compenser les sujétions particulières que fait peser la non-réservation sur le service de restauration scolaire,</i></li> <li>- <i>DIT que le prestataire chargé de la facturation des repas sera informé de cette disposition afin d'en permettre l'intégration automatique dans le système de gestion des présences et de la facturation,</i></li> </ul> <p><i>DIT que les familles seront informées de cette évolution par tous moyens appropriés (dossier d'inscription, portail famille, règlement).</i></p>	Favorable - Unanimité
12-110625	<p><b>MISE A DISPOSITION D'UN PHOTOMATON - CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2024/2025</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à facturer et à émettre un titre de recette d'un montant de 816 € correspondant à 15% du CA HT généré par l'appareil photomaton installé dans l'accueil de la mairie pour la période du 1/5/2024 au 30/4/2025.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
13-110625	<p><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RECRUTEMENT D'UNE AGENTE AU RESTAURANT SCOLAIRE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DÉCIDE De supprimer, à compter du 1er septembre 2025, le poste d'adjoint technique principal de 1re classe à temps complet précédemment occupé par M. Bernard Baranger,</i></li> <li>- <i>CRÈE, à compter du 1er septembre 2025, un poste d'adjoint technique territorial de 2e classe à temps non complet, à raison de 27,5/35e, correspondant à l'organisation actuelle du service de restauration scolaire,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à titulariser Mme Laura Guicheteau sur ce nouveau poste, après une période réglementaire de stage d'un an, en qualité de fonctionnaire stagiaire à compter du 1er septembre 2025,</i></li> <li>- <i>PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,</i></li> <li>- <i>CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération, et de procéder aux formalités administratives et réglementaires afférentes.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

	<p><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT DES ESPACES VERTS</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2e classe à temps complet à compter du 1er juillet 2025, pour permettre l'embauche anticipée du remplaçant de M. Laurent Liaigre,</i></li> </ul>	
14-110625	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>SUPPRIME, à compter du 1er janvier 2026, le poste d'adjoint technique principal de 1re classe à temps complet occupé actuellement par M. Laurent Liaigre,</i></li> <li>- <i>PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,</i></li> <li>- <i>CHARGE Monsieur le maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la publication et la transmission au contrôle de légalité.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
15-110625	<p><b>RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR CONTRACTUEL DE LA PAUSE MERIDIENNE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DÉCIDE de renouveler pour l'année scolaire 2024/2025 le poste de référent animateur au restaurant scolaire à temps non-complet (6/35ème),</i></li> <li>- <i>DIT que ce poste est plus particulièrement destiné à être occupé par un agent du cadre d'emploi des animateurs,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à procéder au recrutement et à la signature du contrat correspondant.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
16-110625	<p><b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES VENTES IMMOBILIERES - ANNEE 2024</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune au cours de l'année 2024, conformément aux dispositions légales en vigueur.</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité
17-110625	<p><b>COLOR RUN 2025 - REVERSEMENT A LA COMMUNE DE LA RECETTE PERÇUE PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL OCSIGENE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>PREND ACTE de l'organisation de la course Color Run du 24 mai 2025, avec l'appui logistique du Centre Socioculturel Oscigène,</i></li> <li>- <i>VALIDE l'usage de la plateforme HelloAsso par le CSI pour la gestion des inscriptions des participants,</i></li> <li>- <i>AUTORISE Monsieur le maire à émettre une facture à l'attention du Centre Socioculturel Oscigène pour un montant de 510,10 €, correspondant au solde entre recettes et dépenses liées à l'événement,</i></li> <li>- <i>AUTORISE l'encaissement de cette somme au budget communal, à l'article 7062 – Recettes diverses liées à la saison culturelle</i></li> </ul>	Favorable - Unanimité

	<p><b>DESIGNATION DE REFERENTES POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET POUR CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RÉPOND favorablement à l'appel du ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la Lutte contre les discriminations, en procédant à la désignation d'un élu référent.</b></li> <li>- <b>DÉSIGNE Mme Céline TREMBLAIS et Mme Marie PELTIER – Adjointes - comme référentes “Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations” de la commune.</b></li> </ul>	
18-110625	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PRÉCISE que ces élues référentes auront pour mission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>De suivre l'évolution des politiques publiques en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations au sein de la commune ;</i></li> <li>○ <i>D'être l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des partenaires institutionnels (Préfecture, services sociaux, Éducation nationale, etc.) et associatifs engagés sur ces sujets ;</i></li> <li>○ <i>De participer à l'organisation ou au soutien des actions de prévention et de sensibilisation sur le territoire communal ;</i></li> <li>○ <i>D'assurer le lien avec les services de l'État dans le cadre des signalements ou interventions liés à des situations d'urgence ou à des actions coordonnées.</i></li> </ul> </li> </ul>	Favorable - Unanimité
19-110625	<p><b>FORMATIONS OBLIGATOIRES DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE - RECONDUCTION DE LA 2E PERIODE DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE</b></p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE de reconduire l'adhésion de la commune au groupement de commandes piloté par l'agglomération du Choletais pour les formations obligatoires des agents dans le domaine de la sécurité, pour la deuxième période de la convention,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à confirmer cette reconduction auprès des services compétents de Cholet Agglomération,</b></li> <li>- <b>AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents à cette reconduction.</b></li> </ul>	Favorable - Unanimité

Le 17/06/2025  
 Le maire,  
**Guy BARRÉ**

